



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique familiale

Question écrite n° 70588

Texte de la question

M. Christian Ménard attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation des enfants et jeunes majeurs lorsqu'ils sont porteurs d'un handicap. Le nombre de places dans les établissements spécialisés et le coût d'encadrement et de prise en charge des enfants et jeunes adultes handicapés incitent de plus en plus souvent les parents à assumer eux-mêmes la prise en charge de leur enfant. Cette décision est lourde de conséquences puisqu'elle amène l'un des parents, voire les deux, à cesser leur activité professionnelle. Or il n'existe aucune véritable aide financière en leur faveur. De plus, il n'est pas prévu de compter cette période de leur vie pour la retraite. À la détresse des parents viennent donc s'ajouter des difficultés matérielles non négligeables. Il lui demande de bien vouloir lui préciser si des mesures visant à rémunérer ou à tout le moins à aider financièrement les parents qui auraient, volontairement ou non, fait le choix de s'occuper eux-même de leur enfant sont envisageables.

Données clés

Auteur : [M. Christian Ménard](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70588

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7311